

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent dix-neuvième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 11 septembre 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 9 OCTOBRE 2014

Procès-verbal de la trois cent dix-neuvième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 11 septembre 2014 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BOURET, Antonin Étudiant		X
CALMÈS, Christian Professeur		X
DEVAULT, Annie Responsable des programmes de 2 ^e cycle en travail social	X	
DUGAS, Alexandre Étudiant		X
DURAND, Janie Étudiante		X
GOODMAN, Shawn Étudiant	X	
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X (arrive à 9 h 10)	
HARRISSON, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche		X
PHILION, Ruth Professeure – Département des sciences de l'éducation		X
PISANI, Stéphane Étudiant	X	
RIENDEAU, Vanessa Étudiante	X	
ROBERT, Marie Professeure	X	
SIMARD, Jean-François Professeur	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VACANT Chargé(e) de cours		
VACANT Professeur(e)		

OBSERVATEURS :**PRÉSENT****ABSENT**

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

JOBIN, Isabelle
Adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Annie Devault, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent dix-huitième (5 juin 2014) réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
- 4.- Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
- 5.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 6.- Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional
- 7.- Attribution du *Prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les professeurs* pour l'année 2014
- 8.- Attribution de la distinction « Mérite étudiant »
- 9.- Formation du comité de travail concernant le *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche*
- 10.- Dépôt de documents
 - 10.1 *Règlement général* - Résultats de la consultation des associations et des syndicats (pour discussion dans le cadre de la réunion de la commission des études du 9 octobre 2014)
- 11.- Période d'information et questions
- 12.- Prochaine réunion (9 octobre 2014)
- 13.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent dix-huitième (5 juin 2014) réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Stéphane Pisani, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent dix-huitième (5 juin 2014) réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent dix-huitième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Émission de diplômes

Le doyen des études indique que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 157 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la

commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Vanessa Riendeau, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 319-CE-2398 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj se joint à la réunion.

4.- **Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle**

Le doyen des études mentionne que conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 319-CE-2399 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Émission d'un diplôme par l'Université du Québec à Montréal**

Le doyen des études indique que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 157 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer le diplôme à l'étudiant qui a satisfait aux exigences de son programme.

Après délibérations, sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par madame Vanessa Riendeau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 319-CE-2400 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal; laquelle est jointe en appendice.

6.- **Émission de diplômes – Maîtrise en développement régional**

Le doyen des études mentionne que conformément au protocole d'entente entre l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 157 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Jean-François Simard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 319-CE-2401 concernant l'émission de diplômes – Maîtrise en développement régional; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Attribution du Prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les professeurs pour l'année 2014**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais prévoit que le *Prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les professeurs* soit décerné en 2014.

En janvier 2014, les professeurs ont été invités à soumettre leur candidature.

Le vice-recteur à l'enseignement et la recherche a formé un comité de sélection chargé de recommander le récipiendaire pour ce prix. Le comité était formé de :

- Diane Dubeau, professeure en psychoéducation à Saint-Jérôme;

- Denis Harrisson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et président du comité;
- Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique et secrétaire du comité;
- Marie-Chantal Lamarche, étudiante en administration à Gatineau;
- Marc Landry, doyen des études;
- Marie-Andrée Matte, étudiante en éducation à Saint-Jérôme;
- Madeleine Stratford, professeure en études langagières à Gatineau;
- Hédi Touati, chargé de cours en informatique à Gatineau.

Le comité de sélection s'est réuni pour étudier trois excellentes candidatures et recommander à la commission des études le récipiendaire du *Prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les professeurs* pour l'année 2014. Le nom du récipiendaire est divulgué en séance.

Le recteur invite les membres de la commission à ne pas dévoiler le nom du récipiendaire dans l'immédiat et indique que la distinction sera remise lors d'une des cérémonies de la collation des grades, en novembre prochain.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Annie Devault, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 319-CE-2402 concernant l'attribution du *Prix d'excellence de Christiane-Melançon en enseignement pour les professeurs* pour l'année 2014; laquelle est jointe en appendice.

8.- **Attribution de la distinction « Mérite étudiant »**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le *Mérite étudiant* a pour objectif de souligner le mérite exceptionnel de nouveaux diplômés de l'UQO qui, pendant leurs années à l'Université, ont témoigné d'un grand potentiel et ont fait preuve d'excellence dans leur engagement dans la vie universitaire tout en maintenant un dossier académique de grande qualité.

La personne proposée :

- doit être diplômée de l'UQO au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat dans le cadre de l'année courante au moment de la remise;
- ne doit pas avoir été rémunérée pour sa participation aux projets en lien avec la vie universitaire mis en appui dans son dossier de candidature.

Le comité de sélection a été formé et présidé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et était composé de la façon suivante :

- Denis Harrisson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et président du comité;
- Pierre Tessier, registraire;
- Martin Savard, professeur en sciences administratives à Saint-Jérôme;
- Alain Cadieux, responsable des programmes de deuxième cycle en éducation à Gatineau;
- Frédérique Delisle, membre socio-économique du conseil d'administration;
- Alexandre Dugas, étudiant en sciences sociales à Gatineau.

Le comité a reçu six candidatures, dont deux n'étaient pas recevables puisqu'elles ne respectaient pas un des critères d'admissibilité, et recommande l'octroi de la distinction « Mérite étudiant » à la personne dont le nom est divulgué en séance par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. La distinction sera remise lors d'une des cérémonies de la collation des grades, en novembre prochain.

Les membres de la commission sont invités à ne pas dévoiler le nom du récipiendaire dans l'immédiat.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 319-CE-2403 concernant l'octroi de la distinction « Mérite étudiant »; laquelle est jointe en appendice.

9.- **Formation du comité de travail concernant le *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche***

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que dans le cadre de la révision du *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche* (ci-après le Règlement), deux projets de révision de ce Règlement ont été présentés à la commission des études, soit un premier, le 6 février 2014, proposé par la direction, et un second, le 10 avril 2014, proposé par l'exécutif du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO).

Ces deux projets n'ayant pas fait consensus au sein de la commission des études, cette dernière a approuvé à l'unanimité, lors de sa séance du 10 avril 2014 (317-CE-2378), qu'un comité de travail de la commission soit formé afin d'élaborer une nouvelle version du Règlement qui tiendra compte du projet de la direction et du projet du SPUQO.

Suite à la présentation du vice-recteur, la commission se questionne sur le nombre de personnes requises pour siéger au sein de ce comité. L'on souligne l'importance d'assurer la représentativité de toutes les catégories de membres siégeant à la commission des études.

Après discussions et lecture, par le secrétaire général, de l'article 6.8 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* qui stipule que le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche font partie de droit de toutes les sous-commissions et comités institués par la commission des études, l'on convient de fixer à sept (7) le nombre de membres du comité, répartis comme suit, soit trois (3) cadres, deux (2) professeurs, une personne chargée de cours et un étudiant. Le secrétaire général assistera le comité à titre de secrétaire du comité et effectuera la rédaction du texte conformément aux propositions du comité.

Les personnes suivantes sont nommées en séance :

- Jean Vaillancourt, recteur;
- Denis Harrisson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
- André Manseau, doyen de la recherche;
- Annie Devault, professeure;
- Marie Robert, professeure;
- Abdelkrim Hamou-Lhadj, chargé de cours;
- Vanessa Riendeau, étudiante.

L'on convient également que le comité est responsable de déterminer les échéanciers de ses travaux.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par monsieur Jean-François Simard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 319-CE-2404 concernant la formation du comité de travail concernant le *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche*; laquelle est jointe en appendice.

10.- **Dépôt de documents**

10.1 **Règlement général – Résultats de la consultation des associations et des syndicats (pour discussion dans le cadre de la réunion de la commission des études du 9 octobre 2014)**

11.- **Période d'information et questions**

Le recteur invite les membres à porter une attention particulière aux documents transmis en dépôt au point précédent, et ce, dans le but d'être en mesure de les analyser article par article lors d'une session plénière qui se tiendra pendant la réunion du 9 octobre prochain. Il présentera, en guise d'introduction à cette session, une synthèse des

principales modifications et des points dont les versions diffèrent sur des questions de principe.

Suite à la demande de certains membres, le recteur explique l'impossibilité de produire un tableau comparatif des trois versions (règlement en vigueur, projet de la direction et projet du SPUQO) eu égard aux changements fondamentaux apportés à la version originale.

L'on convient que le secrétaire général verra à transmettre aux membres de la commission, dans les meilleurs délais, la version en vigueur du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* ainsi qu'un hyperlien vers les Principes de saine gestion généralement reconnus (PSGGR) de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, suggérés par un membre.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait part à la commission des plus récents développements des activités de son secteur. Il indique notamment qu'une hausse des inscriptions d'environ 5.5 % est observée, et ce, tant au niveau des programmes de premier cycle qu'à ceux des cycles supérieurs.

Il fait savoir que le développement se poursuit au niveau des programmes du domaine de la santé, notamment les baccalauréats en sciences de la santé, en sciences de la nutrition, en kinésiologie et en enseignement de l'éducation physique et à la santé de même que le doctorat de premier cycle en pharmacie. Des consultations concernant ces programmes seront effectuées auprès des membres de la communauté universitaire.

Il poursuit ses informations en indiquant que le comité chargé de la révision du *Régime des études de cycle supérieur* a été formé et a déjà tenu deux rencontres. Le rapport de ce comité devrait être livré en décembre prochain et présenté aux membres du corps professoral. Il souligne que des modifications visant à répondre aux préoccupations relatives à la conciliation travail-famille-études de même qu'à celles touchant la durée des études supérieures seront notamment apportées.

Des membres informent la commission que des centres jeunesse exigent des frais de plus de 400 \$ aux étudiants pour l'évaluation éthique de leur projet de recherche. Le recteur les invite à en discuter avec le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Ce dernier, qui doit rencontrer le président du comité d'éthique de l'UQO prochainement, portera cette préoccupation à son attention.

12.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 9 octobre 2014 à 9 heures.

13.- **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame Marie Robert, appuyée par monsieur Shawn Goodman, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 05.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, André J. Roy